

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 2 (1910)
Heft: 11

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Paraît une fois par mois

Rédaction: Secrétariat de l'Union suisse des Fédérations syndicales, Kapellenstrasse 6, Berne

Abonnement: 3 fr. par an

SOMMAIRE:

	Page		Page
1. <i>Le mouvement syndical suisse en 1909</i>	181	3. <i>Les organisations syndicales et le parti socialiste en Suisse</i>	189
2. <i>Mouvement de salaire, grèves et lock-outs en Suisse:</i>		4. <i>Mouv. syndical international: La grève des cheminots en France</i>	192
a) <i>L'issue des conflits dans l'industrie horlogère</i>	183	5. <i>L'émigration italienne</i>	194
b) <i>La situation et les luttes des ouvriers verriers en Suisse</i>	187	6. <i>La Fin des Grèves</i>	195

Le mouvement syndical suisse en 1909.

IV

Mouvements de salaire, grèves et lock-outs.

Dans notre exposé sur la situation économique générale — publié dans le 1^{er} chapitre, n° 8 de la Revue — nous avons déjà laissé entrevoir qu'en somme les circonstances paraissaient peu favorables aux mouvements de salaire.

Le *chômage prolongé* total ou partiel de plusieurs milliers de travailleurs de l'industrie horlogère, de l'industrie textile, de l'industrie des machines et métaux, chômage qui s'étendit successivement aux différentes branches du bâtiment, de l'industrie du bois, ainsi qu'aux branches de l'alimentation et de l'habillement, ce chômage, plus ou moins général, devait former une démonstration puissante en faveur de la **réduction de la journée de travail**.

Le *renchérissement continu* des vivres et des logements, frappant toutes les catégories des travailleurs, pouvait former avec d'autres arguments une des principales raisons justifiant pleinement les demandes d'**augmentation des salaires**. Du reste, la réduction de la journée du travail et l'augmentation des salaires ne forment pas les seules revendications pour lesquelles les travailleurs doivent se disputer, souvent lutter contre le patronat.

La répartition du travail, le travail aux pièces et les heures supplémentaires, le traitement du personnel ouvrier par les contremaîtres ou surveillants, les questions de sécurité et d'hygiène dans les ateliers, la question d'apprentissage et « least not least » la participation des ouvriers à l'organisation syndicale, tout cela forme une vaste matière donnant facilement, si ce n'est à des luttes ouvertes — entre patrons et ouvriers.

Ni la crise, ni le renchérissement de la vie, pas plus que tous les autres objets de dispute,

que nous venons de citer, offrent à la classe ouvrière la possibilité de défendre ses intérêts avec succès. Par le seul fait que la crise et le renchérissement peuvent démontrer l'urgence de procéder à une réforme fondamentale de l'ordre social actuel, de procéder surtout à une amélioration efficace des conditions de travail et d'existence de la classe ouvrière, cette dernière n'a pas acquis les forces nécessaires pour faire valoir ses désirs et ses droits.

Au contraire, les expériences faites jusqu'à présent ont prouvé que dans les époques les plus critiques, que la société traverse actuellement, la classe ouvrière a le moins de chance de succès, parce que le succès de l'organisation ouvrière est surtout une question de force et non seulement une question de conscience.

Dans tous les cas on peut constater que les organisations ouvrières entrées en lutte en période de crise économique, si elles n'ont pas subi un échec, ont eu mille peines pour obtenir des succès bien modestes.

C'est pour ces raisons que nous voyons les hommes de confiance des organisations syndicales procéder avec une extrême prudence en période de crise, afin d'éviter autant que possible des conflits désastreux.

Dans la partie de notre dernier article traitant des *dépenses pour les grèves*, on a déjà pu trouver des traces visibles de cette tendance. La prudence systématique observée dans la tactique des mouvements trouve assez souvent son expression matérielle dans une meilleure situation financière des organisations en cause, telle que nous l'avons constaté — voir n° 8 de la Revue — pour la plupart des fédérations syndicales en Suisse.

Il est vrai que la tactique la meilleure réfléchie a le défaut de ne pas toujours réussir. La situation d'une catégorie d'ouvriers peut devenir insupportable, ou bien quelques divergences qui au début semblent insignifiantes peuvent aboutir